THONON
agglomération

www.thononagglo.fr

LE TRI PLUS SIMPLE
A partir du 1er janvier 2023, tous les emballages et tous les papiers se trieront

Les règles de tri des déchets recyclables seront simplifiées : vous pourrez déposer **tous vos emballages, sans exception, dans les conteneurs jaunes des espaces-tri**. Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient y être déposés aux côtés des emballages en métal et des cartonnettes. A partir du 1er janvier, vous y déposerez **les pots de yaourt, blisters, sacs en plastique, barquettes, tubes de dentifrice**, briques alimentaires, ainsi que les **petits emballages métalliques** (couvercles, capsules de café…).
Autre nouveauté : **tous les papiers seront aussi à déposer dans le conteneur jaune** : journaux, magazines, enveloppes, livres…. Les couvercles de couleur bleue vont rapidement disparaître au profit du jaune sur tous les conteneurs. Rien ne change pour la collecte du verre.

Un nouveau circuit pour vos déchets triés
Cette simplification relève d'une obligation réglementaire nationale, qui vise à développer le tri et les performances de recyclage. Elle implique en parallèle une organisation nouvelle de la chaîne de transport et de tri des déchets, en collaboration avec plusieurs syndicats et intercommunalités de Haute-Savoie et de l'Ain. Les déchets recyclables collectés dans l'agglomération, après avoir été regroupés via un quai de transfert à Thonon-les-Bains, vont ainsi rejoindre un nouveau centre de tri dans la région bellegardienne, sur la commune de Chêne-en-Semine. Ils seront ensuite dirigés vers des filières spécifiquement adaptées pour leur recyclage.

Plus d'informations : Thonon Agglomération - www.thononagglo.fr - Tél 04 50 31 25 00